



MISE EN LIGNE LE 13-02-2023

(à rappeler dans toute correspondance)

DOSSIER N° DP 17306 22 00572

Demande du 17/10/2022

Adresse des travaux :

23 rue HENRI DUNANT

17200 ROYAN

DESTINATAIRE

Monsieur Manuel BAZOT

17 rue du RUISSEAU CHERS

23000 GUERET

Affaire suivie par Mme BONNET Stéphanie

Objet : Rejet tacite

Recommandé avec AR

Monsieur,

Vous avez déposé une demande de déclaration préalable à la mairie de Royan le 17/10/2022.

Par lettre du 24/10/2022 notifié le 25/10/2022, je vous ai demandé de bien vouloir compléter votre dossier par les pièces suivantes :

- **DP02.** Plan de masse coté dans les 3 dimensions : Un plan de masse coté dans les 3 dimensions [Art. R.431-36 b) du code de l'urbanisme]. **Le Plan de masse ne fait pas apparaître l'aménagement paysagé du terrain. Merci de matérialiser les arbres (à conserver, à supprimer ou à planter).**

L'ensemble des pièces n'ayant pas été adressé à la mairie de Royan à la date du 25/01/2023, vous êtes réputé avoir renoncé à votre projet. **Votre demande fait donc l'objet d'une décision tacite de rejet.**

En conséquence, vous redéposerez une nouvelle demande tenant compte des éléments cités supra si vous souhaitez réaliser votre projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

ROYAN, le 02/02/2023
Pour le Maire et par délégation,
Le Premier Adjoint,
Didier SIMONNET

